

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>ts</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>ts</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS								
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus						
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 25	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup>	PARIS. — D.	2 <sup>h</sup> 20 s.	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45 m.	CAHORS. — D.	4 <sup>h</sup> 42	11 <sup>h</sup> 11	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE. D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 14	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10	CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10
Mercuè. . . . .	6 41	1 14	6 6	— Express.	8 »	5 45	3 15	Sept-Ponts. . . . .	4 53	11 11	5 37	BORDEAUX. . . . .	8 »	12 4	5 28	CAPDENAC. D.	7 55	11 54	5 21	CAPDENAC. D.	7 55	11 54	5 21
Parnac. . . . .	6 54	1 26	6 19	BORDEAUX. . . . .	8 40	3 10	9 »	Lalbenque. . . . .	5 20	11 39	6 11	Montauban. D.	7 25	10 35	4 40	Toirac. . . . .	8 10	12 18	5 34	Toirac. . . . .	8 10	12 18	5 34
Luzoch. . . . .	7 3	1 34	6 28	M. Libos. — D.	8 40	3 10	9 »	Foumave. . . . .	5 31	11 52	6 25	Albiac. . . . .	7 40	10 49	4 54	Saint-Géry. . . . .	8 18	12 26	5 44	Montbrun. hal.	8 20	12 29	5 43
Castelfranc. . . . .	7 18	1 47	6 44	Fumel. . . . .	8 48	3 18	9 7	Borredon. . . . .	5 45	12 6	6 42	Causade. . . . .	8 31	11 19	5 24	Cajarc. . . . .	8 31	12 32	5 59	Cajarc. . . . .	8 31	12 32	5 59
Puy-l'Évêque. . . . .	7 31	1 50	6 58	Soturac-Touzac	9 1	3 30	9 19	Causade. . . . .	5 55	12 16	6 56	St-Cirq. halte.	8 34	1 5 6	6	St-Cirq. halte.	8 42	1 14	6 6	Calviac. hal.	8 45	1 5	6 9
Duravel. . . . .	7 43	2 8	7 8	Duravel. . . . .	9 10	3 39	9 28	Realville. . . . .	6 5	12 26	7 8	St-Martin-Lab.	8 53	1 35	6 19	St-Martin-Lab.	8 53	1 35	6 19	St-Cirq. halte.	9 3	1 26	6 18
Soturac-Touzac	7 53	2 18	7 18	Puy-l'Évêque. . . . .	9 10	3 48	9 37	Albiac. . . . .	6 13	12 34	7 18	Calviac. hal.	9 4	2 10	6 44	Conduché. . . . .	9 11	1 35	6 31	Conduché. . . . .	9 11	1 35	6 31
Fumel. . . . .	8 6	2 29	7 32	Castelfranc. . . . .	9 34	4 3	9 52	Foumave. . . . .	6 22	12 43	7 28	Montbrun. hal.	9 17	2 10	6 44	Saint-Géry. . . . .	9 25	2 22	6 55	Saint-Géry. . . . .	9 25	2 22	6 55
M. Libos. — A.	8 13	2 35	7 39	Luzoch. . . . .	9 47	4 16	10 5	Montauban. A.	6 29	1 »	7 45	Lalbenque. . . . .	9 33	11 51	5 54	Vers. . . . .	9 34	2 35	7 »	Vers. . . . .	9 34	2 35	7 »
BORDEAUX. . . . .	3 51	8 11	4 45(*)	PARIS. — Ar.	11 46	4 37	12 48	BORDEAUX. . . . .	10 40	6 05	» »	St-Cirq. halte.	9 58	3 10	7 14	Arcambal. . . . .	9 44	2 56	7 12	Arcambal. . . . .	9 44	2 56	7 12
CAHORS. — A.	10 25	4 56	10 43	CAHORS. — A.	10 25	4 56	10 43	TOULOUSE. A.	8 46	3 55	9 57	CAPDENAC. A.	10 12	3 27	7 27	Cahessut. halte.	9 56	3 9	7 22	Cahessut. halte.	9 56	3 9	7 22

Cahors, le 5 Janvier.

## ELECTIONS SÉNATORIALES DU 5 JANVIER

CANDIDATS RÉPUBLICAINS

MM.

**E. ROQUES**

Notaire, Conseiller général.

**CALMEILLES**

Vice-président du Conseil général.

**J. ROZIÈRES**

Ancien député, Conseiller général.

**CH. DE VERNINAC**

Sénateur sortant, Conseiller général.

**E. BÉRAL**

Sénateur sortant, Conseiller général.

Nous avons déjà donné les professions de foi de MM. Roques et Calmeilles. Voici celle que MM. Béral et de Verninac publient collectivement :

CIRCULAIRE

DE MM. DE VERNINAC ET BÉRAL

Monsieur le Délégué et cher compatriote, Ayant conscience d'avoir fidèlement rempli le mandat qui nous avait été confié, nous venons solliciter de nouveau vos suffrages pour les élections sénatoriales du 5 janvier.

Vous connaissez assez nos sentiments et nos convictions pour que nous n'ayons pas besoin d'exposer un long programme.

Inébranlablement dévoués à la République, nous persévérons dans la ligne politique que nous avons suivie jusqu'ici et que nos paroles, nos actes et nos votes vous ont déjà permis de juger.

Nous serons heureux de contribuer de toutes nos forces à la réalisation du Programme de Paix et d'Union, de Travail et de Concorde, présenté au pays par le nouveau Président de la République, dont l'élection à l'unanimité des membres républicains des deux Chambres, a démontré une fois de plus la puissance indestructible de nos institutions.

Nous ferons tous nos efforts pour empêcher le retour de ces crises ministérielles incessantes, d'autant plus stériles qu'elles sont plus fréquentes, et dont le plus clair résultat est de troubler inutilement le pays et de compromettre la marche des affaires, tout en retardant l'étude et la solution de ces graves questions économiques et financières, qui aujourd'hui plus que jamais, en présence des souffrances du commerce, de l'industrie et surtout de l'agriculture, en France comme à l'Etranger, doivent être la principale occupation de vos mandataires.

Enfin, nous continuerons, comme par le passé, à consacrer tout notre zèle et tout notre dévouement à la défense des intérêts du département.

Comptant sur votre patriotisme éclairé, nous attendons avec pleine confiance le verdict qui sortira de l'urne, le 5 janvier.

Veillez agréer, Monsieur le Délégué et cher compatriote, l'expression de nos sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

E. BÉRAL, CH. DE VERNINAC, Sénateurs sortants.

Nous regrettons de ne pouvoir publier aussi la circulaire de M. Rozières ; mais nous ne l'avons vue nulle part jusqu'ici. Il nous eut été agréable de collectionner, pour l'édification des générations futures, les documents complets sur les élections sénatoriales du 5 janvier.

Il se dégage de tous ces manifestes

Cependant les hôtes n'y manquaient pas.

Dans un compartiment formé par une claie en branches tressées, une dizaine d'hommes, aux traits sombres, aux physionomies patibulaires, vêtus du costume mexicain, dormaient étendus côte à côte sur des lits de feuilles sèches et d'herbes odoriférantes.

Dans un autre compartiment, leurs chevaux attachés à des piquets broyaient leur provende. Toutes les montures et les harnais étaient amoncelés près des chevaux.

Des armes de toutes sortes, lances, fusils, rifles et carabines, étaient appuyées contre une des parois de la grotte.

Un peu à l'écart, pendaient et se balançaient au gré du vent un bœuf encore intact, bien que dépeigné et ouvert, et plusieurs pièces de venaison.

Quelques autres gonflées étaient empilées dans un coin.

Dans une excavation naturelle, plusieurs tonnelets de poudre étaient engerbés, les uns sur les autres, maintenus par de lourds saumons de plombs.

Cà et là sur le sol traînaient des vêtements, des poignards, des machettes mêlés à des cartes, des dés et des gobelets en cuir, en corne ou en fer blanc.

Le milieu de la grotte était occupé par une grande table massive, dont les pieds étaient solidement scellés dans le sol.

Cette table était chargée de reliefs de toutes sortes, de batas de vin et de liqueurs.

Le tout était éclairé par de longs flambeaux en fer blanc, fixés sur la table et supportant de longs

électoraux un tel parfum de vérité, d'abnégation, de philanthropie, de convictions inébranlables, de dévouement à toute épreuve, que nos petits-fils tomberont certainement en admiration devant ces monuments de vertus civiques, et ils se prendront à regretter, les malheureux ! la belle époque que nous traversons . . .

Mais trêve de pensées amères et continuons à donner, comme dérivatif, des extraits de la presse locale au sujet des élections d'après-demain.

De plus en plus certains du triomphe, le puissant Réformateur, doublé du Républicain et du Réveil, prophétise. Ecoutez :

Nous pouvons affirmer et donner, si on le désire, les preuves manifestes que dès aujourd'hui, MM. Béral et de Verninac sont assurés de 430 à 450 voix sur 697 votants, sans compter celles qui, au dernier moment, viendront à eux comme au succès, tandis que M. Roques ne dépassera, en aucun cas, 270 voix, M. Rozières arrivant à grand peine à 170, et M. Calmeilles à 80, malgré l'appui de tous les réactionnaires, bonapartistes compris.

Et le Délégué de répondre tout aussi sérieusement :

Nous l'avons dit déjà, nos calculs diffèrent absolument de ceux de nos adversaires, et nous prédisent l'échec certain de MM. Béral et de Verninac.

Franchement, notre affirmation en vaut bien une autre.

Tout est donc pour le mieux, et il semble qu'avec cette confiance absolue dans le résultat du scrutin, les vainqueurs généreux ne devraient pas s'acharner sur le corps des vaincus.

cierges en suif jaune.

Un peu à droite et en avant de la table, un grand feu brûlait pour chasser l'humidité et entretenir la chaleur.

Quatre ou cinq hommes, roulés dans leurs zarapés, dormaient étendus autour du feu.

De chaque côté de la table, deux hommes achevaient de manger et de boire de bon appétit, tout en causant entre eux à voix basse avec une certaine animation.

Ils étaient assis sur de magnifiques fauteuils en chêne sculpté recouverts de cuir gaufré et doré de Cordou.

D'autres sièges semblables, des bahuts et beaucoup d'autres meubles de prix étaient placés au hasard dans différentes parties de la grotte.

A chaque mouvement, des flammes de feu, tourmentées par le vent, des ombres fantastiques dansaient sur les parois de la grotte.

En un mot, c'était une de ces haltes de bandits comme les peignait si magnifiquement Salvator Rosa, et les burinait si admirablement Callot.

Les deux causeurs, car leur repas était à peu près terminé, ressortaient en vigueur sur le clair de la grotte, la lueur du feu les frappant en plein visage.

Ils buvaient à petits coups du refino de Catalunya, tout en bourrant d'excellent tabac leurs calumets indiens.

Le premier était le Mayor, le second Felitz Oyandi.

Mais Felitz Oyandi complètement méconnaissable.

Cet homme que nous avons vu si beau et de si fière tournure, était hideux à présent.

Eh bien, il n'en est pas tout à fait ainsi, et nous constatons avec peine, dans les organes qui chantent le plus haut la victoire de MM. Béral et de Verninac, une recrudescence d'aménités à l'adresse de MM. Roques et Calmeilles.

Le Réformateur se distingue, comme toujours, dans l'accomplissement de cette besogne ; citons :

M. Roques, notaire à Laburgade, conseiller général du canton de Lalbenque ; fils de M. Roques, ancien sénateur.

C'est là son seul titre, il est le fils de son père. Cachant sous une bonhomie apparente un caractère autoritaire au plus haut degré, peu bienveillant pour tous ceux qui vont à lui, d'accueil très difficile, refusant de s'intéresser aux choses les plus utiles pour le département. Qu'a-t-il fait pour se recommander aux suffrages des délégués ? Rien ! Que ferait-il s'il était élu ? Rien ! C'est le type le plus parfait du gentilhomme campagnard ; jaloux de la chasse et de toutes les libertés que la Révolution a données à ses administrés.

Et d'un.

M. Calmeilles, maire de Gourdon et conseiller général du même canton, docteur médecin. Arrivé par une suite de circonstances favorables à une situation à laquelle rien ne lui donnait le droit de prétendre. Grisé par cette situation et se croyant appelé encore à de plus hautes destinées, il s'est prêté à toutes les combinaisons réactionnaires.

Furieux de n'avoir pas été choisi pour figurer aux dernières élections législatives sur l'une des listes, il est aujourd'hui disposé à trahir ouvertement ceux qui lui ont donné la situation qu'il occupe. Aussi se voit-il abandonné de tous ses électeurs.

A Gourdon même, où il est maire, pas un seul délégué ne votera pour lui.

C'est le commencement de la fin, et M. Calmeille qui prévoit cette fin avec terreur, est disposé à tout faire pour l'enrayer. Il n'y peut rien.

Et de deux.

M. Rozières, ancien député, neveu de M. Tei-

Il aurait presque inspiré la pitié.

Son œil droit, affreusement éraillé, aux paupières rougies et privées de cils, pleurerait continuellement.

Son visage était labouré et coururé de profonds sillons, comme si un tigre avait, à plusieurs reprises, promené ses griffes tranchantes sur les joues et le front.

Il portait toute sa barbe, longue et touffue, mais il ne parvenait pas à dissimuler ces horribles blessures.

De plus, il avait le bras gauche coupé au-dessus du coude, et il boitait légèrement de la jambe gauche.

Cependant, nous devons constater que, malgré cette effroyable transformation, il avait conservé entières toute son intelligence sa vigueur et même son adresse.

— Tu ne pourras pas partir cette nuit, dit le Mayor en langue basque ; l'ouragan redouble et tous les sentiers sont défoncés ; si tu te risquais au dehors, tu tomberais dans quelque fondrière dont tu ne sortirais jamais dans l'état pitoyable où tu es à présent.

— Ce n'est pas cela qui me retiendrait si je voulais partir, répondit le manchot avec ressentiment. Si élopé que je sois, je ne suis pas embarrassé pour me tirer d'affaire, mais je préfère passer la nuit ici.

— Tu as des raisons pour cela ?

— J'en ai toujours.

— Si c'est dans l'espoir que je me déciderai à te donner le coup de main que tu m'es venu demander, malgré ce que je t'avais écrit, tu te trompes, cela m'est impossible.

79 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

### LES AVENTURES D'un Peau-Rouge

A PARIS

LES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

XI

DANS LEQUEL LE MAYOR ET FELITZ OYANDI CAUSENT DE LEURS PETITES AFFAIRES

Les éclairs verdâtres sillonnaient les ténèbres de leurs cabalistiques zigzags et se succédaient sans interruption.

Les roulements continus du tonnerre étaient répétés par les échos des mornes avec un bruit assourdissant.

Cà et là les éclats de la foudre allumaient des incendies qui avaient se propageant de proche en proche et teintaient la nuit de leurs rougeâtres.

Les arbres séculaires brûlaient comme de sinistres phares, imprimant à cette scène de désolation un cachet étrange de sublime grandeur.

Les fauves, chassés de leurs repaires ignorés, fuyaient dans toutes les directions, en poussant de lamentables hurlements de détresse.

Dans la caverne tout était calme, tranquille et reposé.

hard, qui lui laissa une situation toute faite assez difficile à portaiturer.

Le type du bon enfant à qui il ne faut demander aucun travail.

Un de ces candidats insignifiants dont on ne peut rien dire.

Et de trois.

En revanche, MM. Béral et de Verninac sont cirés et pommades de main de maître, et s'ils hument sans sourciller tout l'encens brûlé à leurs pieds, c'est qu'ils ont, comme on dit vulgairement, un vigoureux estomac.

1<sup>er</sup> coup d'encensoir :

*Republicain.* — Nos sénateurs actuels suffisent à leur tâche, que dis-je, honorent le département, le comblent de mille faveurs.

2<sup>e</sup> coup d'encensoir :

*Réformateur.* — Faut-il dire que MM. Béral et de Verninac sont seuls bien placés pour obtenir pour le département les travaux, les subventions et les secours dont il a tant besoin ?

Sans doute, les sénateurs du Lot, comme les sénateurs des autres départements, tirent bénéfice de la situation qu'ils occupent. Mais il est vraiment trop naïf de vouloir insinuer à des hommes éclairés, à des délégués sénatoriaux, que les bienfaits, les faveurs obtenus sont inhérents aux augustes personnes de MM. Béral et de Verninac.

Que demain MM. Roques et Calmeilles soient élus et, aussi bien que leurs prédécesseurs, sûrement d'une façon plus impartiale et plus générale, ils feront profiter le pays des avantages résultant de leur nouvelle situation.

Sans mandat, les personnalités de MM. Béral et de Verninac ne seront rien demain, au point de vue de l'influence politique.

Avec le mandat de sénateurs, MM. Roques, Calmeilles ou Rozières seront tout pour le département ; et la fermeté, la loyauté de leur caractère sont un garant qu'ils mettront leur influence, non au profit des injustices et des coteries, mais au service de l'intérêt général. On les a vus à l'œuvre au Conseil général, ils seront les mêmes au Sénat.

Et maintenant, laissons aux Électeurs de jeudi le soin de juger les mérites, d'apprécier les aptitudes, de peser les services rendus et de faire leurs choix dans le calme et la dignité de leur conscience d'hommes libres.

Tous les candidats leur sont connus de longue date ; vilipender les uns au profit des autres, c'est faire œuvre oiseuse et détestable, car l'honorabilité est la même chez tous.

Quel que soit le résultat du scrutin du

5 janvier, le parti républicain aura le droit de se réjouir, puisque seul il a pu entrer en lice dans le département du Lot,

**Réunion électorale.** — Une affiche, placardée sur les murs de la ville, annonce qu'une réunion préparatoire aura lieu, dans la salle du Théâtre, le 4 janvier, à 8 heures et demie du soir, sous la présidence de M. Costes, maire de Cahors, assisté de MM. Vival, maire de Figeac, Linol, premier adjoint de Gourdon et de délégués de la commune de Cahors.

La carte de convocation que chaque électeur a reçue servira de carte d'entrée.

## INFORMATIONS

### Réceptions à l'Élysée

Les réceptions de l'Élysée ont commencé à dix heures un quart.

Dès neuf heures, les cavaliers de la garde républicaine, assistés de gardiens de la paix, avaient été posés en vedette de cent mètres en cent mètres, dans le faubourg Saint-Honoré, les rues de l'Élysée, l'avenue Gabrielle. Devant les jardins du Palais et l'avenue Marigny, les gardiens étaient placés de la même manière.

Dans la grande cour, à l'entrée, le service d'honneur était confié à deux compagnies d'infanterie de la garde républicaine. Au dehors, une centaine d'agents des brigades centrales font circuler la foule, d'ailleurs peu compacte.

A dix heures un quart, cinq landaus, escortés par un escadron du 6<sup>e</sup> cuirassiers, amènent le président du Sénat, le bureau et la députation de la Chambre haute.

A dix heures et demie, c'est le tour de la Chambre des députés. M. Floquet, en coupé, a auprès de lui un des vice-présidents.

A peine cette députation a-t-elle à son tour quitté le palais présidentiel, que M. Carnot, accompagné du général Brugère, est monté dans un landau de gala. Les membres des maisons civile et militaire prennent place dans trois voitures de la présidence, et le cortège se dirige vers le Luxembourg, et de là se rend au Palais-Bourbon.

A midi moins dix, les voitures du chef de l'État reviennent à l'Élysée, après un stationnement de quelques minutes devant les palais présidentiels du Sénat et de la Chambre.

Les réceptions de l'après-midi ont débuté par celles des membres du corps diplomatique.

A une heure et demie, tous les ambassadeurs accrédités auprès de M. Carnot se sont réunis dans un grand salon du rez-de-chaussée, et le défilé traditionnel par devant le président de la République a commencé aussitôt.

**A la frontière russe.** — On mande de Galicie qu'une patrouille de cosaques a arrêté plusieurs paysans qui travaillaient dans une forêt, non loin de la petite ville de Radomysl, située tout près de la frontière russe. L'officier qui commandait le poste de cosaques aurait donné l'ordre de conduire les paysans sous bonne escorte à Lublin, siège le plus proche d'un gouvernement russe et des autorités militaires. Les paysans auraient été interrogés par un officier supérieur sur les mouvements des troupes autrichiennes en Galicie et sur l'esprit du public de cette province.

On prétend à Radomysl que l'arrestation des

crue morte, commençait à s'éveiller de la longue attaque de catalepsie par laquelle elle avait été terrassée, je l'aidai à se mettre sur son séant ; je lui présentai ma gourde et lui fis boire la vie, grâce à quelques gouttes d'eau fraîche. Tout à coup survint un jaguar, une magnifique bête, qui se fit à quelques pas de moi, prêt à s'élaner sur cette femme, la seule que tu aies jamais aimée et que tu aimes encore. Je ne réfléchis pas que, ainsi que tu me le disais tout à l'heure, j'étais élopé, presque un impotent et réduit à un triste état. Je me jetai résolument devant la pauvre femme, évanouie de terreur, sans réflexion, sans calcul d'aucune sorte, et cependant mon action dépassait toutes les limites de la folie. Que pouvais-je faire ? Rien, n'est-ce pas ? sinon me laisser déchirer par le tigre, sans profit pour celle que je prétendais sauvegarder, et que ma mort même ne sauverait pas ; et cependant, malgré toutes les prévisions de la logique, avec ce seul bras, je tuai le jaguar de mon premier coup de carabine ; et ta femme que tu adores, dis-tu, dont la disparition t'avait rendu presque fou de douleur, était sauvée par moi, l'élopé, l'infirme.

— C'est vrai, ami Felitz, répondit le Mayor avec sentiment en lui serrant affectueusement la main. Tu as fait cela, et crois-le bien, je t'en suis profondément reconnaissant. Je ne refuse pas de te prêter mon aide, je ne fais que l'apporter. Donne-moi le temps de réparer mes pertes et de prendre mes mesures ; car, cette fois, je veux en finir avec mes ennemis et tirer d'eux une éclatante vengeance. Quelques jours de plus ou de moins ne signifient rien, quand il s'agit de réussir.

— Mais, réussissons-nous ?

paysans a eu lieu sur le territoire autrichien qui s'avance dans la forêt où les paysans travaillaient. Il est possible que cet incident donne encore lieu à des réclamations diplomatiques.

**Apaisement.** — D'après les informations reçues à Vienne, de source digne de foi, on peut s'attendre dans une certaine mesure à un apaisement dans la situation austro-russe, à la suite des explications réciproques échangées entre les cabinets.

Berlin, 31 décembre.

Il résulte des déclarations très positives recueillies à la cour même de Berlin, que l'Allemagne est aujourd'hui absolument convaincue que, non seulement la guerre n'aura pas lieu entre la Russie et l'Autriche dans le courant de la nouvelle année, que les souverains de ces deux pays vont arrêter un programme politique commun dans toutes les questions qui pourraient les diviser.

« L'empereur Guillaume et la nation, a dit le maréchal de Moltke à un attaché militaire de Russie, ne veulent pas la guerre. Je ne prépare rien, et je compte sur la paix jusqu'à ma mort. »

**Les fêtes de Rome.** — Rome, 31 décembre.

Le Pape a reçu aujourd'hui la députation de l'Université catholique de Louvain, ayant à sa tête le recteur, Mgr Arbelwus.

Sa Sainteté paraissait en très bonne santé.

Demain, le Pape recevra les souhaits de bonne année du Sacré-Collège et de la prélature ; l'audience sera très courte.

Vingt-deux mille reçus ont été distribués pour la messe pontificale, à Saint-Pierre.

La congrégation de l'Index a mis à l'index l'ouvrage de M. Lenormant : *Les origines de l'Histoire d'après la Bible*.

Le cardinal Gauglbaner, archevêque de Vienne, sera demain à Rome.

L'archevêque de Prague, comte Schoenborn est attendu également à Rome.

**Les chiens de guerre.** — L'emploi des chiens de guerre est entré dans la pratique de Belfort.

L'autorité militaire de cette place a embriqué un certain nombre de chiens de grande taille pour le service de garde aux postes avancés. Depuis leur entrée à la caserne, ces quadrupèdes sont soumis à un dressage très actif.

Voici comment on procède : des soldats sont affublés de différents costumes militaires allemands, et le chien est excité contre eux, tout en restant solidement attaché.

Après quelques jours de cet entraînement dans les cours de la caserne, des expériences ont été faites en campagne. On a placé des grand-gardes dans les bois de l'Arsoit, chacune ayant avec soi l'un de ces chiens. Pen après, passait un pseudo-Prussien : non seulement à sa vue le chien de grand-garde donnait de la voix, mais encore se précipitait sur le soldat coiffé du casque à pointe. Le malheureux ne s'est dérobé aux crocs de la bête qu'en grimant sur un arbre.

Les expériences se continuent et ce premier succès a eu pour conséquence de faire enrôler un certain nombre de ces chiens dans le 35<sup>e</sup> de ligne. Les autres régiments de la place en seront pourvus à leur tour.

**Le fusil Lebel.** — Voici quelques

— Oui, si tu me laisses faire et me donnes le temps nécessaire.

— Combien veux-tu ?

— Un mois.

— C'est beaucoup.

— Je le sais. Aussi ne te demandé-je un mois que pour avoir liberté entière ; probablement, je serais prêt bien plutôt.

— Enfin, puisque tu l'exiges, j'attendrai. T'es-tu informé de cette enfant de la comtesse ?

— Oui, fit-il d'une voix sombre.

— Eh bien ?

— Ce n'est pas elle. Cette enfant a été adoptée par la comtesse, il y a longtemps déjà. Elle est orpheline et se nomme Rosario.

— Tu en es sûr ?

— Très sûr. L'homme qui m'a donné ces renseignements n'avait aucune raison pour me tromper ; c'est un chasseur canadien nommé Charbonneau, qui, je le sais de bonne source, a à se plaindre de la comtesse qu'il n'aime pas.

— Alors, c'est autre chose ; cependant prends garde de te laisser tromper.

— Non, ce n'est pas possible ; d'ailleurs, ma pauvre petite était trop jeune pour s'échapper ainsi seule ; je n'en suis que trop certain, ma fille est morte.

Que Dieu ait son âme, et dona Luz ?

— Je l'ai envoyée à Hermsillo dans sa famille, c'est Sébastian que j'ai chargé de l'y conduire ; je l'attends d'un moment à l'autre ; il devrait déjà être de retour ; ce long retard m'inquiète.

— Bon ! que veux-tu qu'il soit arrivé à un taureau de cette espèce ?

— Je ne sais ; les routes ne sont pas sûres pour

indications intéressantes sur le fusil Lebel :

La cartouche diffère des cartouches précédentes par son calibre, sa balle et sa poudre. La balle, dont le plomb comprimé est enfermé dans une enveloppe de métal blanc, ne pèse que 15 grammes. La poudre, le *vrai secret du fusil Lebel*, ne produit pas, comme les poudres utilisées du fusil Gras, un choc brusque sur la balle qu'elle projette, mais une action progressive. Un homme qui lance une pierre en prenant de l'élan, accompagnant ainsi cette pierre avant de la lâcher, enverra la pierre plus loin et avec plus de force que s'il la jette sans prendre d'élan : de même, la nouvelle poudre projette la balle plus loin et avec plus de force que l'ancienne. Elle ne produit pas la fumée d'une allumette-bougie, ce qui amènera de terribles surprises à la guerre. Enfin, par son action progressive, elle supprime presque le recul.

L'ensemble de ces modifications nous a donné une arme qui, dans le tir, est infiniment supérieure à tout ce qui a existé jusqu'à ce jour au point de vue de l'étendue des zones dangereuses, de la force de pénétration et de la justesse. Avec le fusil Gras, si l'on visait le pied d'un but placé à 300 mètres avec la hausse voulue, tout le terrain compris entre le but et le tireur était transformé en zone dangereuse pour le fantassin ; le même résultat s'obtenait pour le cavalier jusqu'à 400 mètres. — Avec le fusil Lebel, ces limites sont portées à 500 mètres pour le fantassin et à 600 mètres pour le cavalier. Dans le Gras, la zone dangereuse était, à 1,000 mètres, de 29 mètres pour le cavalier, de 18 mètres pour le fantassin ; elle est, à la même distance, pour le fusil Lebel, de 51 mètres pour le cavalier et de 33 mètres pour le fantassin.

La pénétration de la balle Lebel est telle qu'à 200 mètres des plaques de chêne de 0<sup>m</sup>40 sont traversées avec facilité. D'où l'on peut conclure que les arbres, la tranchée-abri ne seront plus une protection suffisante pour nos adversaires ; qu'il arrivera constamment qu'une balle, après avoir traversé un homme, en frappera un second.

Pour la justesse, disons seulement que les réservistes non instruits, les dispensés qui font seulement deux mois de service, mettent à 200 mètres dans les cibles réglementaires de 70 à 85 pour cent de balles tirées. Or, un officier se déclare satisfait s'il obtient, avec ces catégories d'hommes, 45 pour cent, et très heureux s'il obtient 50 pour cent, alors que ces hommes tirent avec le fusil Gras. Avec de bons tireurs, on dépasse 90 pour cent dans le tir du fusil Lebel.

Nos soldats, au moment critique, pourront tirer dix coups sans charger, grâce au système de répétition ; et cependant ils n'auront pas à craindre l'effet du gaspillage des cartouches. En effet, sur eux seulement ils auront 30 cartouches de plus que par le passé, bien que le total de leurs cartouches pèse 270 grammes de moins que jadis.

Voilà l'arme que nous avons entre les mains. Les autres puissances en sont encore à l'équivalent du fusil Gras, auquel elle ont ajouté simplement un mécanisme de répétition. Tout commentaire nous paraît inutile.

nous depuis que les Français occupent le Mexique.

— Sébastian est rusé, il s'en tirera, je l'espère.

— Et moi aussi. La tempête se calme, il se fait tard, tu devrais prendre quelques instants de repos.

— Je n'ai nulle envie de dormir. Si le cordo-nazo est définitivement calmé dans deux heures, je partirai, je retournerai à Tubac.

— Tu ferais mieux d'attendre le jour, au moins tu verrais clair à te diriger.

— Il faut que je sois là-bas avant le lever du soleil.

— Pourquoi tant de presse ?

— Parce que, tandis que tu te prépareras de ton côté, moi je me préparerai du mien.

— A ton aise. Un dernier verre d'eau-de-vie de Catalogne ; elle est bonne.

— Merci, je n'ai plus soif. D'ailleurs, je préfère l'eau-de-vie de France.

— Tu n'es pas dégoûté. A ta santé, dit-il en vidant son gobelet. Je te laisse à tes réflexions ; je vais essayer de dormir quelques heures ; demain j'ai fort à faire.

— Bonsoir. Quant à moi, si tu le permets, je resterai là.

— Comme il te plaira. Bonsoir donc.

— Il se leva, étira ses membres et bâilla deux ou trois fois.

Il prit son manteau espagnol, jeté sur le dossier d'un meuble et se rapprocha du feu près duquel il avait l'intention de se coucher.

En ce moment, un bruit de pas précipités, qui se rapprochaient rapidement, se fit entendre dans le fond de la grotte.

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre)

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**Le Jour de l'an.** — Cahors a présenté peu d'animation, les boulevards n'offraient guère d'attrait, sauf quelques marchands de merceries. On ressent partout hélas! de la gêne et on a peu le cœur à la joie.

**Légion d'honneur.** — Par décret, a été élevé à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur, notre compatriote M. le général de division de Colomb, commandant le 15<sup>e</sup> corps d'armée, 45 ans de services, 27 campagnes, 3 citations, grand-officier du 8 juillet 1881.

**Nomination militaire.** — Par décret du 30 décembre, M. Hussort, lieutenant au 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie, est nommé capitaine au 7<sup>e</sup> de la même armée.

**Armée territoriale.** — Par décision ministérielle du 30 décembre, les officiers de réserve dont les noms suivent sont passés dans l'armée territoriale et ont été affectés au 131<sup>e</sup> régiment :

MM. Cailleau (Arthur-Victor), sous-lieutenant de réserve au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de ligne; Corjon (Rémy-Désiré), sous-lieutenant de réserve au 114<sup>e</sup> de la même armée.

**Distinction honorifique.** — Une médaille de bronze a été décernée à M. Aubin (Jean), facteur rural à Bretenoux : 31 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires.

**Académie des Jeux-Floraux.** — M. Halberg, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Toulouse, a été élu mainteneur des Jeux-Floraux.

**Enregistrement.** — M. Guichemerre, surnuméraire à Périgueux, est nommé surnuméraire à Cahors.

**Délégations cantonales.** — Répartition, entre les délégués cantonaux, des écoles primaires des cantons Nord et Sud de Cahors :

Ecole communale de filles de la rue du Château-du-Roi, M. Lurgio; école communale de garçons du Vieux-Palais, M. L. Combarieu; école communale de la rue du Lycée, MM. Rodolosse, et Guiraodis; écoles libres de filles (canton nord), M. Calvet; écoles enfantines, MM. Relhié, et Simonis; écoles publiques et libres d'Espère et de Mercuès, M. Valette; écoles publiques et libres de Laroque-des-Arcs, M. Jarlan; école mixte de Saint-Henri et écoles de Lamadelaine, M. Clary; écoles publiques et libres de Valroufié, M. Miquel.

Ecoles de Trespoux et du Bourroquet, M. Many; écoles du Montat, M. Valette; écoles de Labastide-Marnbac et de Salgues, M. P. Dufour; écoles d'Arcambal, M. Costes; écoles libres de Saint-Georges, M. Delport; écoles Henri IV et de l'Hospice, M. Malinowski; écoles de Pastorat, M. Salesses; écoles de Bégoux et de Larozière, M. Labro; écoles libres Céla-rié, enfantine du Lycée, annexe de l'Ecole normale, M. I. Combarieu.

**Assises.** — Les assises du département du Lot, pour le premier trimestre de 1888, s'ouvriront à Cahors le lundi, 20 février 1888, à 10 heures précises du matin, sous la présidence de M. Amédée Cabadé, conseiller à la cour d'appel d'Agen. Assesseurs, MM. Fieozal et Galup, juges au tribunal civil.

**Pénible accident.** — Dimanche soir sur la ligne ferrée de Cahors à Montauban, le machiniste du train M. Ducos, a reçu dans une manœuvre de renversement de vapeur une tige du robinet de prise en pleine figure, une partie du nez a été coupée net et renversée sur la lèvre supérieure. Après quelques soins sommaires qui ont occasionné un retard d'une demi-heure, le machiniste a pu rentrer à Cahors, sur sa machine.

L'état du blessé et aussi satisfaisant que possible, et son nez recousu lui sera conservé intact d'après l'avis du médecin.

**Incendie.** — Samedi matin, vers 5 heures, un commencement d'incendie se déclarait dans la maison de la veuve Courses, dite la Carmarante, sise place des Petites-Boucheries. Quelques minutes ont suffi, grâce à la promptitude des secours, à faire la part du feu. Les pertes, d'ailleurs insignifiantes, sont couvertes par une assurance.

**Température.** — C'est la seconde fois

en neuf jours que la température change subitement dans nos parages.

A une pluie abondante, à un temps gras et humide succéda subitement vendredi 23 décembre un froid d'une rigueur extrême. Chose rare dans le département le baromètre descendit subitement à de très basses températures. La nuit, on a constaté 6 et 7 degrés au-dessous de zéro. Le Lot commençait à charrier des glaçons. Les journées de mercredi, jeudi, vendredi et samedi, 28, 29, 30 et 31 furent particulièrement glaciales.

Tout d'un coup, dans la nuit de samedi 31 à dimanche 1<sup>er</sup> janvier, la bise plein nord a cessé de souffler pour faire place à un vent de sud-est, doux et humide.

C'est probablement à la tempête, venant d'Amérique et annoncée par le *New-York-Herald* du 24, comme devant atteindre les côtes d'Europe vers le 28, qu'il faut attribuer ce retour à une température plus douce.

Aujourd'hui lundi, le même vent du Sud-Est continue à souffler : il sera probablement très prochainement suivi de pluie amoncelée dans de gros nuages noirs toujours en suspension à l'horizon d'Ouest.

**SYNDICAT AGRICOLE DU LOT**  
(LOI DU 21 MARS 1884)

*Constitution du Syndicat agricole du Lot, par la Société agricole et industrielle du Lot, dans la séance du 19 juin 1886.*

EXTRAIT DES STATUTS :

Art. III. — Peuvent faire partie du Syndicat toutes les personnes qui, à un titre quelconque, comme propriétaires, fermiers, métayers, colons, serviteurs ou ouvriers, s'occupent de la culture du sol dans le département du Lot.

Art. V. — Tout membre du Syndicat est tenu de verser une cotisation annuelle de 3 francs.

Art. XV. — Les membres qui désireraient acheter des marchandises par l'entremise du Syndicat doivent lui en faire parvenir la demande avant le 15 janvier pour le printemps et l'été, et avant le 15 août pour l'automne et l'hiver.

Le Syndicat conserve dans ses magasins, rue du Lycée, toutes les matières utiles à l'agriculture telles que : plâtres, phosphates de chaux, engrais chimiques et industriels, farines, tourteaux, semences et instruments de culture de toute qualité.

S'adresser à M. le Secrétaire général du Syndicat, rue du Lycée, à Cahors.

ÉTUDE

De M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, 52, près le Palais de justice.

**VENTE A SUITE DE FOLLE-ENCHÈRE ADJUDICATION**

*Fixée au vingt-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, jour de samedi, à midi, pardevant et à l'audience de messieurs les président et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au palais de justice de ladite ville.*

Suivant jugement d'adjudication rendu par le tribunal civil de Cahors, à l'audience des criées du vingt-six novembre dernier, le sieur Jean Mourgués, propriétaire, domicilié au lieu et commune de Saint-Matré, canton de Montcuq (Lot), a été déclaré adjudicataire, à suite de surenchère, du sixième, et en un seul lot, au prix de six mille six cent soixante-quinze francs en sus des charges de la première adjudication et de la surenchère, des biens immeubles saisis à la requête de Pierre Borderies aîné, marchand de bestiaux, domicilié de la ville de Lauzerte (Tarn-et-Garonne), ayant M<sup>e</sup> Jules Billières pour son avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, sur la tête et au préjudice du sieur Jean Redouls, propriétaire, cultivateur, ancien charpentier, domicilié au lieu de Bidou, commune de Saint-Matré, canton de Montcuq (Lot).

Le dit sieur Jean Mourgués, adjudicataire, n'a point conformé aux clauses du cahier des charges, ci-après ramené justifié, au greffe du tribunal civil de Cahors, de l'acquit des conditions et de l'accomplissement des charges exigibles, de l'adjudication ainsi que cela résulte, d'un certificat délivré par Monsieur Henri Fournié, licencié en droit, greffier en chef près ledit tribunal, en date du vingt-neuf décembre dernier.

En conséquence, il sera procédé, à la requête de Monsieur Pierre Borderies, aîné, marchand de bestiaux, domicilié de la ville de Lauzerte (Tarn-et-Garonne), qui persiste en la constitution de M<sup>e</sup> Jules Billières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, avec éléction de domicile en ses étude et personne au dit Cahors où il demeure, rue Ste-Claire, n<sup>o</sup> 52 près le palais de justice.

Sur la tête et au préjudice dudit sieur Jean Mourgués, propriétaire, domicilié au lieu et commune de Saint-Matré.

A la revente sur folle-enchère des biens qui lui ont été adjugés par le jugement précité du vingt-six novembre dernier, ci-dessous désignés.

**Désignation des immeubles folle-enchères, telle qu'elle est faite dans le procès-verbal de saisie et le cahier des charges :**

Article premier

Une pièce de terre, située au lieu dit domaine de Vidou et les Courbenques, formant le numéro 3 du plan cadastral de la commune de St-Matré, section A 5 de contenance quinze ares.

Article deux

Une vigne, aujourd'hui détruite en partie, située aux mêmes lieu commune et section, formant le numéro 6 P, du plan cadastral, environ quatre hectares soixante-quatorze ares.

Article trois

Un pré, au lieu dit domaine de Vidou, Font-Crabide et Combe de Vigol, mêmes commune, section et série, formant le numéro 9 P, de contenance vingt-six ares.

Article quatre

Un bois, situé aux mêmes lieu commune, section et série, formant le numéro 14 P, de contenance un hectare, huit ares cinquante centiares.

Article cinq

Une terre, située à Vidou, mêmes commune et section, formant le numéro 15 P, de contenance dix-neuf ares cinquante cinq centiares.

Article six

Un bois actuellement coupé, situé aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 16 P, de contenance environ dix-huit ares quinze centiares.

Article sept

Une terre située aux mêmes lieu, commune, section et série, formant le numéro 19 P, de contenance environ un are soixante-dix centiares.

Article huit

Un sol, patu, étale, situé aux mêmes lieu, commune et section formant le numéro 20 du plan, de contenance de un are trente centiares, ladite étale se trouve bâtie en pierres moellons, recouverte en tuiles canal et attenant la maison d'habitation.

Article neuf

Une pâture, située aux mêmes lieu, commune, section et série, formant le numéro 21, de contenance de deux ares trente centiares.

Article dix

Une aire, située aux mêmes lieu, commune, section et série, formant le numéro 22, de contenance quatre ares quarante-cinq centiares.

Article onze

Une grange, située aux mêmes lieu, commune, section et série formant le numéro 23, de contenance de huit ares, elle se trouve construite en pierres moellons, recouverte en tuiles canal, ayant deux tombants d'eau; son entrée principale se trouve du côté de l'aire à l'aspect du nord dans laquelle nous n'avons rien trouvé.

Article douze

Une terre, située aux mêmes lieu, commune, section et série formant le numéro 24 du plan, de contenance de deux hectares douze ares soixante centiares.

Article treize

Une vigne cançès, située au Vidou et Chalion, mêmes commune, section et série formant le numéro 25 du plan, de contenance quatre-vingt-huit ares.

Article quatorze

Une terre, située aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 26 P du plan, de contenance deux hectares quatre-vingt-dix centiares.

Article quinze

Une vigne cançès, située aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 27 P, de contenance soixante-quatre ares soixante centiares.

Article seize

Une pâture, située aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 28 P de contenance soixante-quinze ares soixante centiares.

Article dix-sept

Une vigne, à peu près perdue, située au même lieu, formant le numéro 29 P, de contenance soixante-quinze ares.

Article dix-huit

Une vigne, cançès, située à Labrugue et

Chalion, section A, 4, formant le numéro 18, de contenance quarante ares cinquante centiares.

Article dix-neuf

Une vigne, située aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 19, de contenance trente ares.

Article vingt

Un bois, situé aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 20 du plan, de contenance six ares quatre-vingt centiares.

Article vingt-un

Une pâture, située au domaine de Vidou et les Courbenques, même commune, section A, 5, formant le numéro 4, de contenance treize ares.

Article vingt-deux

Une maison, située à Vidou bas, même commune, section A, 5. Elle est construite en pierres moellons, recouverte en tuile creuse, son entrée principale se trouve à l'aspect du nord, on pénètre dans ladite maison au moyen d'un mauvais escalier en pierres. Elle se compose d'un seul étage ayant deux chambres sous lesquelles se trouve la cave.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés sont situés aux lieux susdits sur le territoire de la commune de St-Matré, canton de Montcuq, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils étaient la propriété du sieur Jean Redouls, propriétaire cultivateur, domicilié au lieu de Bidou commune de St-Matré à divers titres, et, ils sont encore jouis et exploités par lui et sa famille.

Ils seront revendus publiquement par voie de folle-enchère, le vingt-huit janvier prochain, jour de samedi, à midi, pardevant et à l'audience de Messieurs les président et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au palais de justice de ladite ville et seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par M<sup>e</sup> Billières avoué, pour parvenir à la première adjudication, dont on peut prendre au greffe communication.

La vente aura lieu en un seul lot, sur la mise à prix de mille francs en sus de toutes les charges ci-dessous..... 1000 fr.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le trois janvier mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,

Signé : J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc cinquante centimes, décimes trente-huit centimes.

Signé : DALAT, receveur.

ÉTUDE

De M<sup>e</sup> Georges DELBREIL, licencié en droit avoué près le tribunal civil de Cahors.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

EXTRAIT D'UN

Jugement de séparation de biens

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-six décembre dernier, la dame Mar<sup>ie</sup> Lapergue, sans profession, (poursue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors en date du 21 juillet dernier) habitante et domiciliée de la commune de Senailiac, a été séparée de biens d'avec le sieur Jean-Pierre Laplaze, son mari, propriétaire, domicilié avec elle de ladite commune de Senailiac.

Pour extrait certifié véritable. Cahors, le deux janvier mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,

G. DELBREIL.

BOURSE. — Cours au 2 janvier.

3 0/0 .....	81 00
3 0/0 amortissable (ancien).....	00 00
3 0/0 id. 1884.....	84 25
4 1/2 0/0 ancien.....	107 00
4 1/2 0/0 1883.....	107 25
<i>Dernier cours du 2 janvier.</i>	
Actions Orléans.....	1,315 00
Actions Lyon.....	1,235 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	402 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	287 25
Obligations Lombardes (jouissance.....)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	351 00

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph<sup>o</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>o</sup>.

Saison d'Hiver  
Calorifère perfectionné  
chauffant  
tout l'Etablissement

**THERMES**  
DE  
**CAHORS**

Saison d'Hiver  
Calorifère perfectionné  
chauffant  
tout l'Etablissement

**INSTITUT HYDROTHERAPIQUE**  
DU  
**Docteur TEYSSÈDRE**

CAHORS, rue de la Chartreuse, CAHORS

A partir du 22 octobre, l'Etablissement est chauffé dans toutes ses parties (couloirs, salle d'hydrothérapie, deshabilloirs, cabines de bains, etc.).  
Un puissant Calorifère à air chaud, nouveau système, permet de maintenir une température régulière de 20 à 25 degrés centigrades.

**GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE**

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance  
**PONTIÉ**

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

**Jacques FONTÈS Successeur**

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveauté pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cache-mire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison **PONTIÉ** est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.  
**JACQUES FONTÈS**, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN  
avec les

**BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**

La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.  
Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7,50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**  
Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

**GRAND ENTREPOT**  
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

**A. COUDERC**  
67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

EXPOSITION  
  
CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**  
Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

EAU MINÉRALE NATURELLE  
**VICHY**

Sources de l'Etat. Applications en médecine:  
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.  
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence  
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.  
HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.  
Administration de la C<sup>ie</sup> concessionnaire:  
PARIS, 8, Boulevard Montmartre  
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE  
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

**GUÉRISON CERTAINE**  
et RADICALE  
DE TOUTES LES  
Affections de la Peau  
**DARTRES, ECZÉMAS,**  
**Psoriasis, Acné, etc.;**  
des **PLAIES** et  
**ULCÈRES VARIQUEUX**  
considérés comme incurables  
par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à **M. LENOIR**,  
MEDICIN SPECIALISTE  
11, rue St-Louis, à HELDING-CLIFF  
CONSULTATIONS GRATUITES  
par Correspondance

Maison spéciale d'Accouchement  
DIRIGÉE PAR  
**M<sup>me</sup> Angèle Raymond Gérardgeorge**  
Maîtresse Sage-Femme  
Rue des Augustins, 28, et place Villebourbon, 1, Montauban (T-et-G.)  
PREND DES PENSIONNAIRES  
Guérison radicale des Maladies de Matrice

**DENTS & DENTIFIERS**  
PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurofications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

**\* AUDOUARD \***  
Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

**CHIRURGIEN-DENTISTE**  
Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

**A BRIVE**

"POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODON" E  
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.  
5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.  
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

**L'ATLAS NATIONAL**  
Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES  
Histoire, commerce, industrie, agriculture, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, pour les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet, en 125 liv. à 15 cent.  
ou en 25 séries à 75 centimes  
de revendra qui à 18 fr. 75  
AVEC 425 CARTES COLORIÉES

115 CENTIMES  
la livraison  
avec carte coloriée

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c., contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires  
dar un spécimen gratis à **RAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris**, ou écrirez, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> liv.

Le propriétaire-gérant, Layton.

**Etablissement Hydrothérapique**  
CHEZ M<sup>me</sup> SABATIÉ  
CAHORS, 6 — Allées Fénelon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

**TARIF :**

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple .....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux .....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

**Distillerie centrale du Quercy**

**CRÈME DE NOIX**  
**BOUTET**

A BASE DE FINE CHAMPAGNE

MEDAILLÉE PAR L'ACADEMIE HORS CONCOURS.

Exiger le Véritable Non  
**CAHORS**

PARIS 61, Rue de Rennes, 61

**LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE**  
INVENTAIRE RAISONNÉ  
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE  
MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Darcobourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Gamble Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Glasson, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; G.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Lévassour, directeur de l'École des hautes études; L. Watzlar, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

**Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande**

La **GRANDE ENCYCLOPÉDIE** formera environ 25 volumes gr. in-8° contenant de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.  
Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	1 franc
Payables à raison de 10 francs par mois	
Chaque volume broché	25 francs

**LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES**  
Ayant obtenu la Grande  
**MÉDAILLE D'OR**  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**  
Membre de l'Académie nationale Inventeurs & Fabricants  
**PÉRIGUEUX**

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer  
l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sagny forment essentiellement la base.  
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la Grande-Chartreuse

64 RÉCOMPENSES ET PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.